ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maladies du betail

Question écrite n° 5019

Texte de la question

M Bernard Bardin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les menaces que fait planer sur les populations et sur les cheptels la progression permanente du front de la rage. Il souhaite que le bilan des operations de vaccination orale des renards et autres animaux sauvages, vecteurs de transmission, conduites en Suisse, en Republique federale d'Allemagne, au Luxembourg et dans l'est de la France, soit diffuse. Il demande que de telles pratiques soient mises en place sur le front de la rage car elles s'averent etre les seules efficaces en matiere de securite civile. Le controle et le maintien d'une faible densite de population des renards est une mesure complementaire indispensable. Il propose que le departement de la Nievre qui constitue, malgre les efforts permanents des collectivites locales, une avancee du front de la rage soit rattache aux zones du Jura et des Alpes pour y conduire des operations de vaccination orale des propagateurs de l'epizootie afin d'en stopper la progression meridionale.

Texte de la réponse

Reponse. - Les premiers essais de vaccination antirabique des populations vulpines par repartition dans la nature d'appats vaccinaux ont debute en France en 1986 le long de la frontiere avec le grand-duche de Luxembourg. Cette operation experimentale s'inscrivait dans le cadre d'un plan concerte entre plusieurs pays europeens et decide a la suite des resultats tres satisfaisants obtenus en Suisse et en Republique federale d'Allemagne. Cette methode de prophylaxie vaccinale a ete etendue progressivement, jusqu'a interesser 3 750 kilometres carres en septembre 1988, repartis entre le nord de la Lorraine, l'est du departement du Doubs et le Chablais dans le departement de la Haute-Savoie. Pour assurer le succes de cette prophylaxie, il a ete considere comme essentiel de se conformer rigoureusement aux recommandations formulees par l'organisation mondiale de la sante, et notamment a celle soulignant la necessite de n'entamer une campagne de vaccination dans un nouveau territoire que dans la mesure ou celui-ci est accole sans discontinuite a une zone suffisamment importante ayant deja fait l'objet d'une telle operation. C'est en tenant compte de cette recommandation et des dotations budgetaires deja arretees pour 1989 que les services competents du ministere de l'agriculture et de la foret ont procede a la determination des territoires susceptibles d'etre soumis a la prochaine campagne de vaccination. Ceux-ci representent une superficie de pres de 10 000 kilometres carres divises en deux zones : la premiere, delimitee en Lorraine, conforte les resultats anterieurement acquis dans cette region, et la seconde interesse, outre la Haute-Savoie, les departements de l'Ain, du Jura et du Doubs, afin de situer directement dans le prolongement des operations vaccinales realisees depuis deja un certain temps par les autorites veterinaires helvetiques dans les cantons limitrophes de notre pays. Il sera donc procede l'annee prochaine au triplement des superficies concernees par la vaccination, ce qui dans la pratique signifie passer d'un stade encore largement experimental a une prophylaxie en vraie grandeur. En raison du changement d'echelle, la realisation du programme 1989 n'ira sans doute pas sans difficultes d'ordre technique et administratif ; aller au-dela de l'objectif fixe ferait courir le risque de voir surgir des obstacles insurmontables dans l'organisation de la campagne de vaccination et de compromettre la credibilite de la methode dans l'esprit du public. Par ailleurs l'etude de l'evolution de la rage dans le departement de la Nievre depuis le second

semestre 1986 montre que le front de l'enzootie a plutot tendance a s'y stabiliser, la maladie envahissant certains territoires pour ensuite regresser. En outre la Loire devrait continuer a jouer son role de barriere naturelle, empechant des renards infectes de passer dans les zones indemnes situees plus au sud. Si ces considerations ne permettent pas d'apporter des 1989 une reponse favorable a la demande de l'honorable parlementaire, et sans vouloir prejuger des decisions qui seront prises les annees suivantes au vu des credits affectes a la lutte contre la rage et de l'avis technique des specialistes, l'extension de la vaccination aux territoires situes entre le Jura et le sud-ouest de la Nievre pourrait s'inscrire dans un programme de generalisation de cette prophylaxie a mettre en oeuvre des 1990. Par ailleurs l'evolution de l'enzootie rabique dans le sud de la Nievre est suivie avec la plus grande attention afin d'etre en mesure de prendre au plus tot les decisions qui s'imposeraient en cas d'aggravation de la situation sanitaire.

Données clés

Auteur : M. Bardin Bernard
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5019
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3137